



OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER - FICHE 1 - 2017

## LES CONDITIONS DE VIE DANS LE BASSIN GENEVOIS



**Les conditions de vie des habitants du bassin genevois sont façonnées par les particularités de ce territoire. Ils bénéficient d'un environnement naturel agréable, qui tend à être transformé par une rapide urbanisation liée à l'attractivité de Genève. Celle-ci touche aussi le versant français du territoire. De nombreux travailleurs sont incités à s'installer en France, notamment par les différences de coût de la vie et par les difficultés à trouver un logement à Genève. L'effet frontière reste fort pour les pratiques de déplacements liés au travail. Les résidents des territoires français sont contraints à utiliser plus fréquemment leur voiture et leurs trajets domicile-travail prennent souvent plus de temps qu'en moyenne régionale. Enfin, si la plupart des habitants trouvent à proximité de chez eux la majorité des équipements du quotidien, ceux du Genevois français sont plus souvent confrontés à des difficultés d'accès aux services médicaux que dans le reste de la région. Malgré ce déficit d'offre de soins, la population du territoire est globalement en bonne santé.**

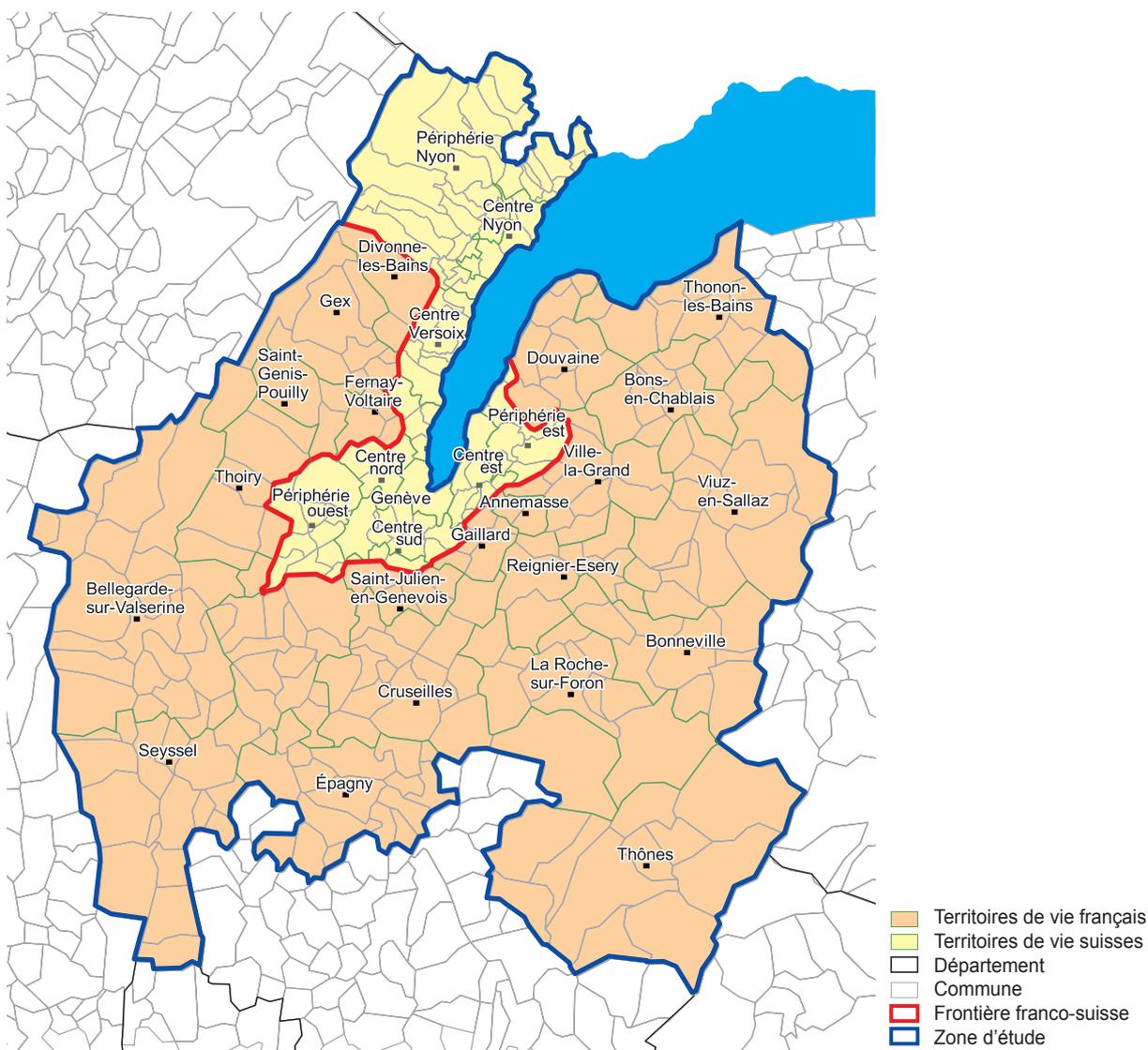
La notion de qualité de vie recouvre de multiples dimensions. Elle dépend notamment de caractéristiques socio-économiques des individus telles que les revenus, la situation face à l'emploi ou les modes de vie (composition des ménages, pratique sportive...). Analysée au niveau des territoires, cette notion intègre aussi des caractéristiques propres au cadre de vie comme la qualité des logements, l'accessibilité aux équipements ou l'environnement rural ou urbain. À la suite de la Commission Stiglitz préconisant l'usage d'indicateurs multiples visant à appréhender la qualité de la vie à travers ses différentes facettes, un ensemble d'indicateurs a été retenu pour caractériser certaines composantes de la qualité de vie. Certaines dimensions, telles que la participation à la vie associative ou la pratique sportive, n'ont pu être abordées dans le cadre de cette étude sur l'Espace transfrontalier genevois faute d'éléments comparables pour les territoires suisses et français.

Les conditions de vie de la population ont été étudiées à l'échelle des territoires de vie. Il s'agit d'un zonage dérivé de celui en bassins de vie, établi par l'Insee en 2012.

Les bassins de vie sont définis comme les plus petits territoires, organisés autour d'un pôle de services, au sein desquels la population a accès aux équipements et services les plus courants. Dans les contours d'un bassin de vie s'organise une grande partie du quotidien des habitants. Ils sont constitués d'unités urbaines entières et de communes environnantes. La différence entre les deux zonages porte uniquement sur les bassins de vie de plus de 50 000 habitants. Ceux-ci sont redécoupés dans le zonage en territoires de vie, afin de mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des territoires les plus urbanisés.

Côté français, 21 territoires de vie proches de la frontière ont été retenus pour l'analyse (voir carte ci-dessous). Ils regroupent 212 communes et 498 000 habitants en 2012. Il n'existe pas d'équivalent de la notion de territoire de vie côté suisse. Dix territoires ont donc été spécifiquement construits pour cette étude à partir, entre autres, de la définition des agglomérations de l'Office fédéral de la statistique. Les regroupements de communes ont été opérés de façon à garantir la pertinence des indicateurs utilisés.

### Les 31 territoires étudiés



## DES ATTRAITS NATURELS MAIS UNE FORTE URBANISATION

La région genevoise est dotée d'atouts naturels exceptionnels qui en font un lieu attractif pour la qualité de son cadre de vie : une position géographique privilégiée autour du lac Léman, des paysages variés, une ouverture sur les massifs des Alpes et du Jura. Les massifs forestiers couvrent 45 % de la superficie des territoires du versant français et 29 % de celle du versant suisse. L'urbanisation induite par l'installation de nouvelles populations conduit cependant à transformer l'espace et les paysages. En lien avec une forte densité de population, la couronne de l'aire urbaine d'Annemasse est celle qui présente la plus large proportion de territoires artificialisés (9 %) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, devant les périphéries lyonnaise, clermontoise, grenobloise ou stéphanoise. La part annuelle de la construction de logements neufs<sup>1</sup> y est deux fois plus importante que dans les autres grandes aires urbaines de la région. Cela n'empêche cependant pas l'apparition de fortes tensions sur les marchés du foncier et les prix de l'immobilier.

## DES HABITANTS FRANÇAIS PLUS DÉPENDANTS À L'AUTOMOBILE

Les habitants du Genevois français<sup>2</sup> sont en moyenne plus éloignés de leur emploi que ceux de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En 2012, seuls 70 % d'entre eux sont situés à 30 minutes ou moins en voiture de leur lieu de travail aux heures de pointe, contre 77 % dans la région. Cette situation tient notamment à la présence importante des travailleurs frontaliers (36 % des actifs occupés) qui ont des temps de trajets nettement supérieurs au reste de la population. En effet, seulement 35 % d'entre eux résident à une demi-heure ou moins de leur lieu de travail, alors que ceux qui exercent leur emploi en France dépassent rarement cette durée.

Les pratiques de mobilité divergent très largement de part et d'autre de la frontière. L'usage des trans-

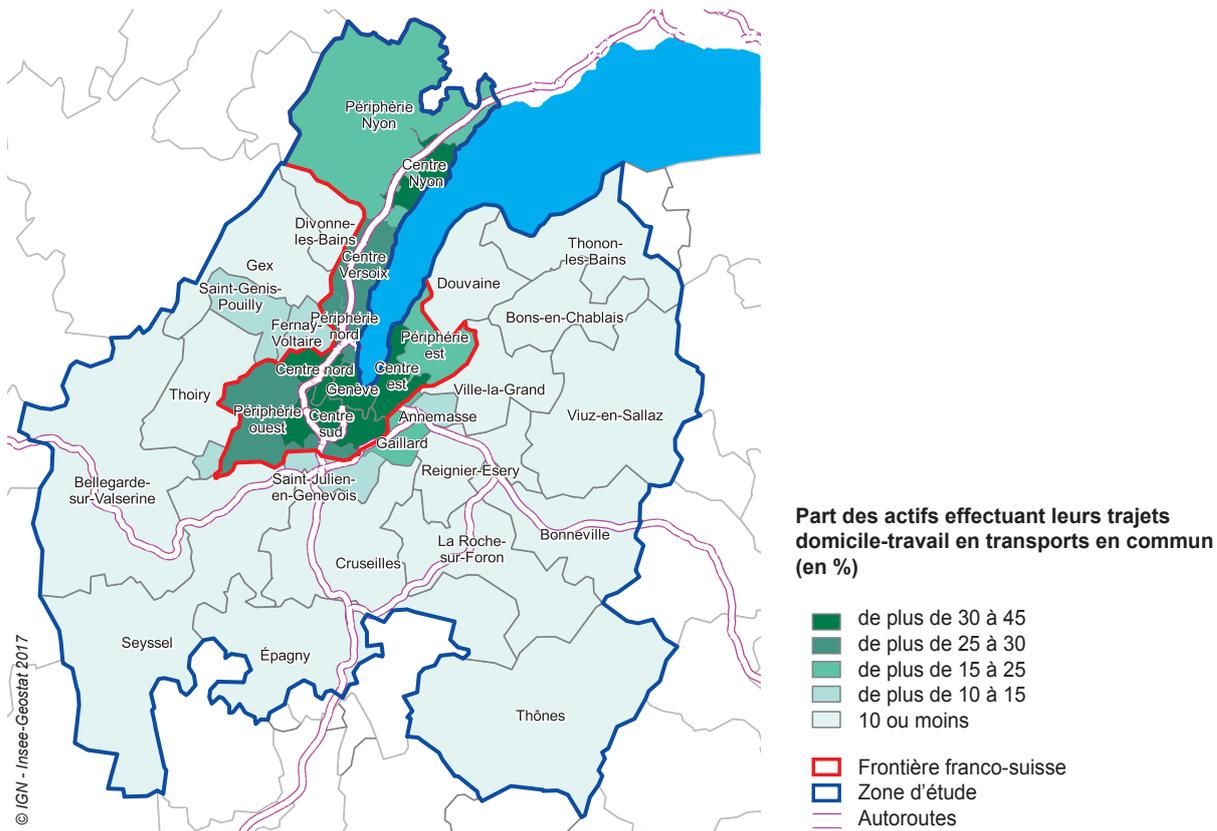
ports collectifs est très répandu dans le versant suisse, doté d'un réseau dense et performant. Dans les espaces urbanisés que sont la ville de Genève et les communes de la proche périphérie, plus du tiers de la population les emprunte pour gagner son lieu de travail. La proportion est encore d'un quart dans les communes plus éloignées. L'offre est en revanche peu développée côté français, en dehors des communes urbaines proches de la frontière. La distance par an et par habitant couverte par les Transports Annemassiens Collectifs (TAC) reste plus de deux fois inférieure à celle des Transports Publics Genevois (TPG), respectivement 22 et 51 kilomètres par an et par habitant. Dans de vastes parties du Genevois français peu ou pas du tout desservies, beaucoup d'actifs n'ont guère d'autre choix que de se déplacer en voiture. En moyenne, dans le cadre de leur mobilité professionnelle quotidienne, seuls 7 % des habitants des territoires de vie français utilisent principalement les transports collectifs. Les discontinuités dans le réseau ferroviaire restent encore un obstacle à la mobilité transfrontalière. Le système de transports publics repose principalement sur les lignes de bus et de tram, plus adaptées à des mobilités urbaines de courte distance.

Côté suisse, moins de la moitié des habitants déclarent effectuer un trajet inférieur à 30 minutes pour se rendre à leur travail. Parmi les seuls utilisateurs de transports individuels motorisés (voiture et deux-roues), la proportion est de 62 %. Ces proportions sont plus faibles dans les zones les plus éloignées du centre, qui groupe une grande partie des emplois.

<sup>1</sup> Rapport entre le nombre moyen de logements neufs construits sur une période de trois ans au parc de logements au recensement.

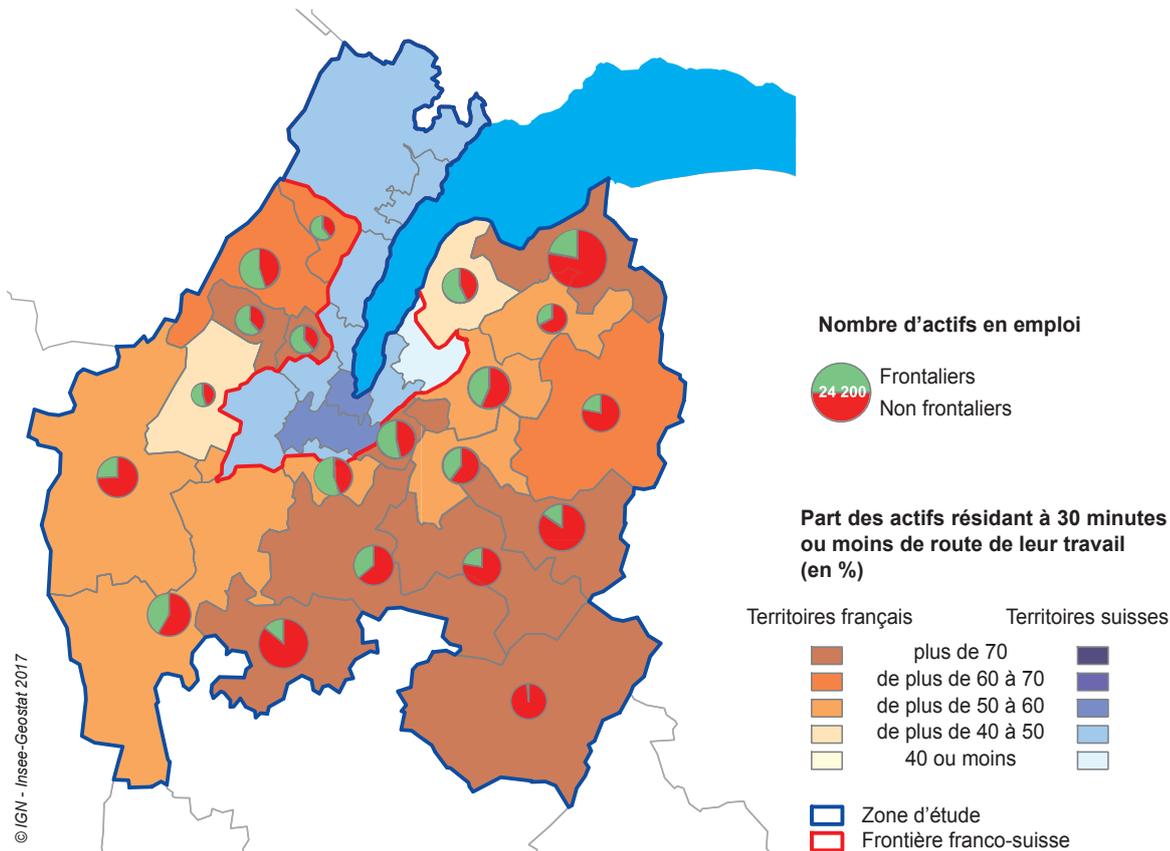
<sup>2</sup> Dans cette étude, le « Genevois français » désigne un ensemble de 21 territoires de vie situés autour de la frontière franco-suisse. Les contours de cet ensemble sont un peu plus larges que ceux de la zone d'emploi du Genevois français, périmètre retenu habituellement pour la partie française dans les études de l'Observatoire statistique transfrontalier.

**Carte 1 - Part des actifs effectuant leurs trajets domicile-travail en transports en commun**



Sources : Insee, Recensement de la population 2012, distancier Metric, Google Maps, OFS/OCSTAT - Relevé structurel 2011-2013

Carte 2 - Part des actifs résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail



Sources : Insee - Recensement de la population 2012 - distancier Metric - Google Maps, OFS/OCSTAT - Relevé structurel 2011-2013

Note : L'indicateur représenté ici correspond au rapport entre le nombre d'actifs du territoire ayant un emploi situé à 30 minutes ou moins de leur lieu de résidence et le nombre total d'actifs occupés. Ces données ne sont pas directement comparables entre la France et la Suisse, car elles proviennent de modes d'exploitation différents. C'est pourquoi elles ne sont pas représentées par le même jeu de couleurs. Les temps de trajet des actifs français sont calculés à partir d'un distancier, tandis que les temps de trajet pris en compte côté suisse sont ceux déclarés par les personnes interrogées.

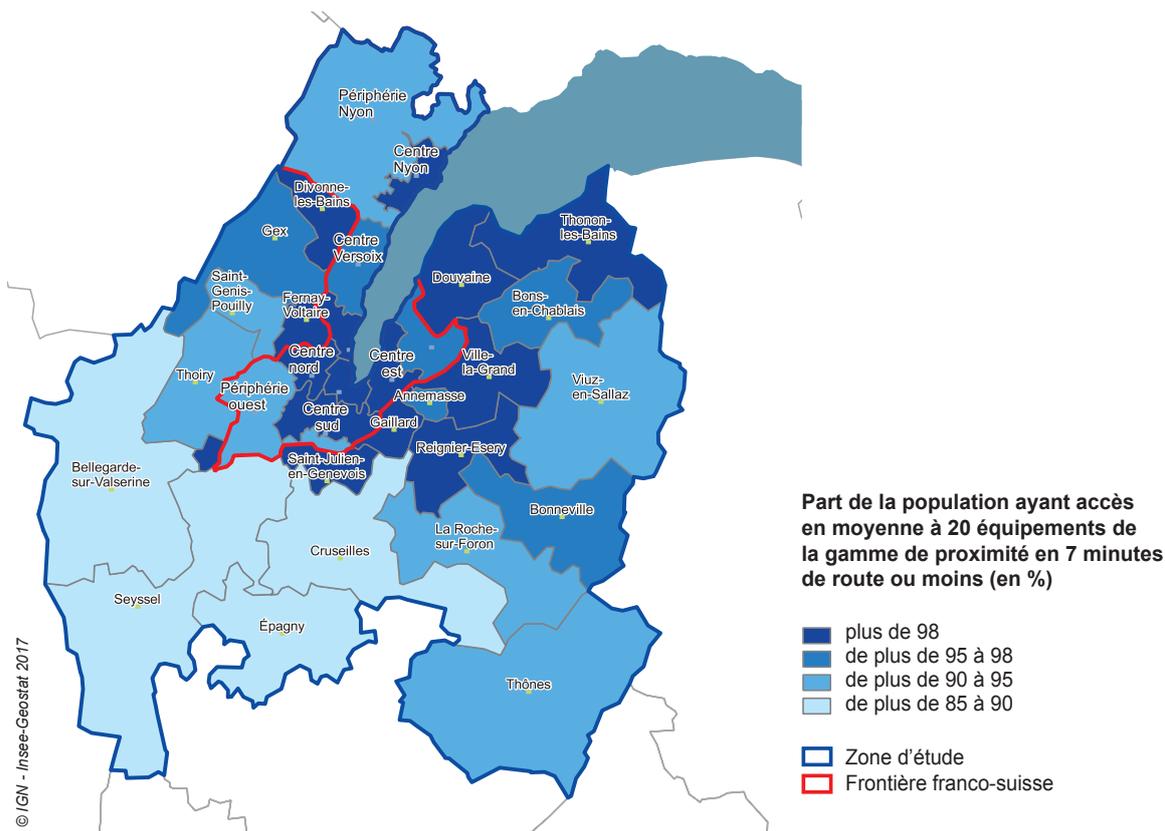
### UN BON ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS DU QUOTIDIEN

Acheter du pain dans sa commune, pouvoir déposer ses enfants à l'école, accéder rapidement à un certain nombre de commerces et de services publics ou privés sont des actes du quotidien qui concourent à la qualité de vie des populations. Les habitants du bassin genevois, structuré autour des deux pôles urbains de Genève et d'Annemasse, accèdent facilement aux équipements du quotidien. En moyenne, 97 % d'entre eux mettent sept minutes ou moins pour accéder aux équipements de la gamme

de proximité et 98 % sont situés à un quart d'heure de route ou moins des équipements de la gamme intermédiaire<sup>3</sup>. Les habitants du versant français du territoire bénéficient, en moyenne, d'une très bonne accessibilité pour ces deux gammes d'équipements. Les zones les plus touristiques ou celles proches de la frontière offrent de très bons taux d'accès aux équipements. Celles de Seyssel et Bellegarde-sur-Valserine, plus rurales et situées à la fois à plus d'un quart d'heure d'Annemasse et de Genève, s'avèrent moins bien équipées que le reste de la région.

<sup>3</sup> Les gammes d'équipement sont définies dans la partie méthodologique.

### Carte 3 - Part des habitants résidant à sept minutes ou moins des équipements de la gamme de proximité



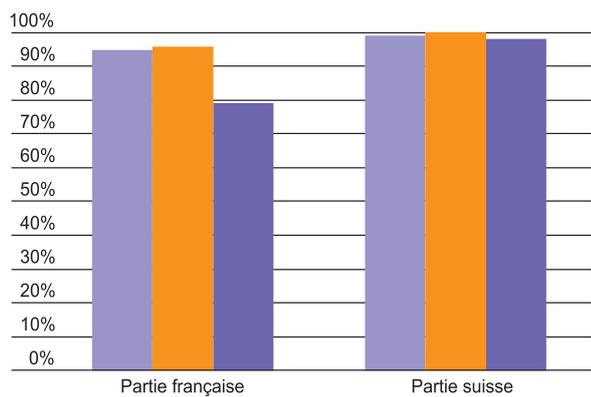
Sources : Insee, Recensement de la population 2012, BPE 2014 ; OFS/OCSTAT – STATPOP 2012, STATENT 2012, Google Maps

*Note : L'indicateur prend en compte 20 équipements dits « de proximité » qui regroupent les équipements les plus fréquentés par la population, comme les écoles, les boulangeries et les commerces alimentaires. On prend en compte la possibilité pour les habitants d'accéder à certains équipements de part et d'autre de la frontière franco-suisse (voir méthodologie).*

Les territoires suisses, plus urbanisés et plus denses, offrent un accès très rapide aux équipements à la plupart de leurs habitants. Seuls certains habitants des zones périphériques n'ont pas accès à l'ensemble des équipements de proximité en sept minutes ou moins. Les équipements manquants sont principalement les banques et les services de santé (médecins et pharmacies). De plus, le réseau routier permet, à quasi tous les habitants, un accès très rapide aux équipements de la gamme intermédiaire.

Enfin, comme souvent dans les espaces à dominante périurbaine, l'accès au cinéma est moins facile : seuls 79 % des habitants des territoires français peuvent s'y rendre en un quart d'heure de route ou moins. Ce constat ne se retrouve pas du côté suisse, plus urbanisé, où la proportion est de 98 %.

## Comparaison des taux d'accessibilité aux équipements entre les parties française et suisse du bassin genevois



- Part des habitants résidant en moyenne à 7 minutes de route ou moins des équipements de la gamme de proximité
- Part des habitants résidant en moyenne à 15 minutes de route ou moins des équipements de la gamme intermédiaire
- Part des habitants résidant à 15 minutes de route ou moins d'un cinéma

Sources : Insee, Recensement de la population 2012, BPE 2012, OFS/OCSTAT - STATPOP 2012, STATENT 2012, Google Maps

Note : L'indicateur relatif à la gamme intermédiaire prend en compte une liste de 11 équipements qui regroupe des équipements plus rares que ceux de proximité, notamment les supermarchés, les magasins de vêtements et les piscines. On prend en compte la possibilité pour les habitants d'accéder à certains équipements de part et d'autre de la frontière franco-suisse (voir méthodologie).

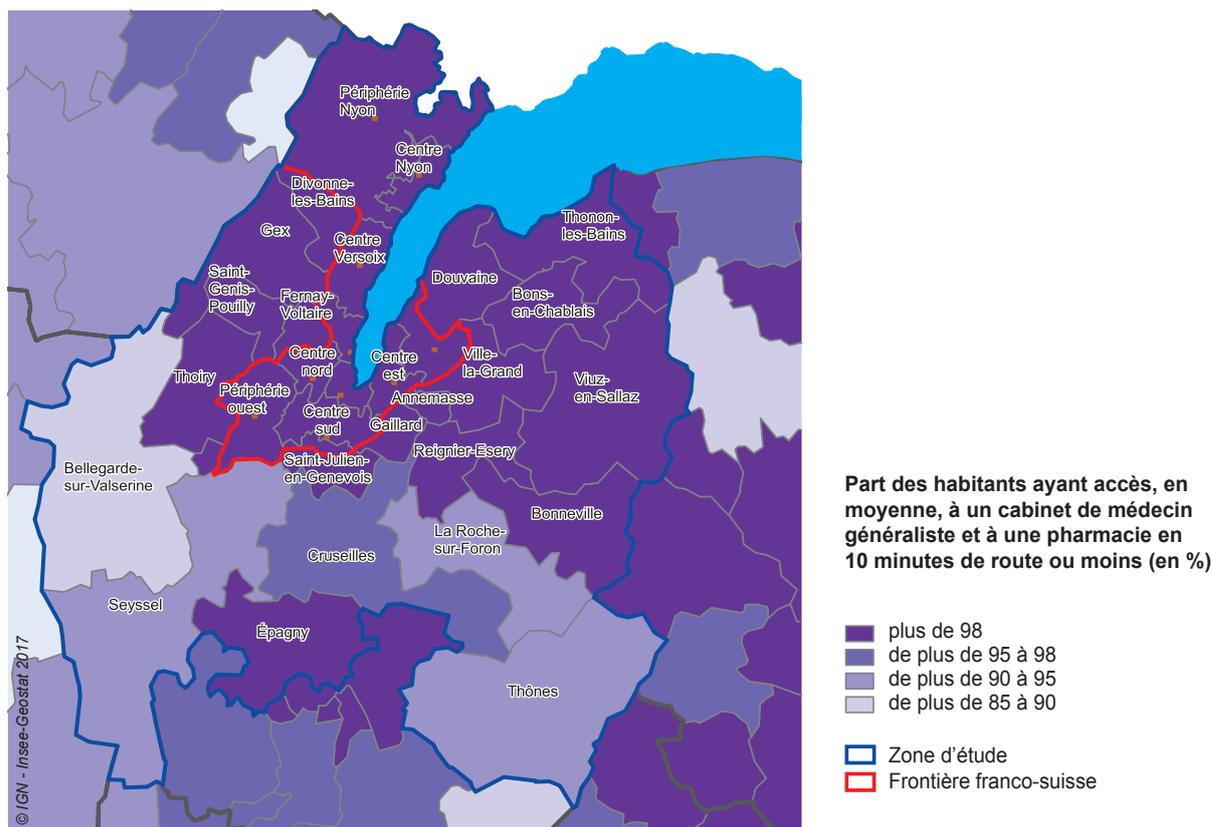
## UN TERRITOIRE EN BONNE SANTÉ, MALGRÉ UN DÉFICIT DE L'OFFRE DE SOINS CÔTÉ FRANÇAIS

Les Français consultent en moyenne le médecin sept fois par an<sup>4</sup>. Ils attachent traditionnellement une grande importance aux questions liées à la santé et à l'accès aux soins, qui constituent une dimension importante de la qualité de vie. Les habitants du Genevois français disposant d'une voiture peuvent facilement se rendre au cabinet d'un médecin généraliste ainsi que dans une pharmacie : 98 % d'entre eux sont situés à 10 minutes de route ou moins en moyenne de ces deux équipements côté français<sup>5</sup>. L'accès est plus difficile pour les 10 % de personnes qui ne disposent pas d'un véhicule personnel. On relève de moins bonnes conditions d'accès dans le territoire de vie de Bellegarde-sur-Valserine. Côté suisse, l'ensemble de la population a accès à un médecin généraliste et à une pharmacie en 10 minutes ou moins.

<sup>4</sup> Source : Eco-Santé OCDE 2010, juin 2010.

<sup>5</sup> On ne tient pas compte de la possibilité pour une partie de la population d'accéder aux soins de l'autre côté de la frontière, faute de statistiques disponibles sur le pourcentage de frontaliers consultant en Suisse. L'accès potentiel s'entend donc comme un accès dans le pays de résidence uniquement. Tous les habitants du Genevois français n'ont pas les mêmes pratiques en matière d'accès aux soins. Les personnes qui travaillent en Suisse, quelle que soit leur nationalité, ont la possibilité d'opter pour différents systèmes d'assurance-maladie, à savoir s'affilier auprès de l'assurance-maladie française (CMU frontalier) ou suisse (LAMal), en complément d'éventuelles mutuelles. Ces personnes et leurs familles peuvent donc, si elles le souhaitent, consulter des médecins généralistes en Suisse tout en bénéficiant d'une prise en charge de leurs frais de santé.

#### Carte 4 - Part des habitants ayant accès, en moyenne, à un cabinet de médecin généraliste et à une pharmacie en 10 minutes ou moins



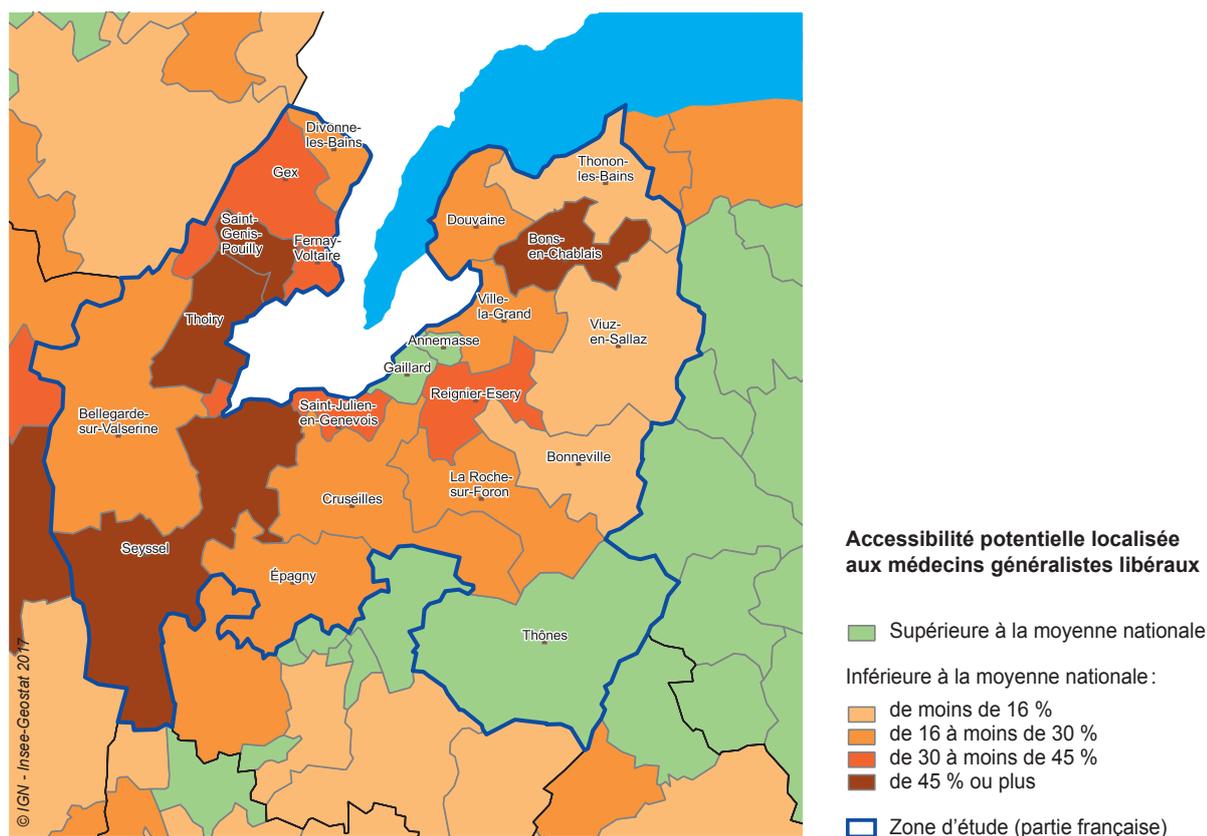
Sources : Insee, Base Permanente des Équipements 2014, OFS/OCSTAT - STATPOP 2012, STATENT 2012, Google Maps

Au-delà d'une bonne répartition géographique de l'offre médicale, la qualité de l'accès aux soins sur le territoire dépend aussi de l'adéquation du nombre de professionnels de santé au nombre d'habitants. Sur ce plan, le Genevois français accuse un déficit d'autant plus important qu'il connaît une forte expansion démographique. Sa population a en effet augmenté de 12 % entre 2008 et 2013. Si l'on apprécie en outre les besoins en fonction de l'âge, l'offre en médecine générale dans le Genevois français s'avère inférieure de 29 % à celle observée au niveau national. Parmi les 21 territoires de vie qui le composent, seuls ceux d'Annemasse, de Gaillard et de Thônes se trouvent dans une situation plus favorable que la moyenne de la France métropolitaine. L'attractivité exercée par la métropole genevoise

après des professionnels de santé domiciliés en France peut renforcer les difficultés de recrutement dans certaines zones. Près de la moitié des actifs travaillant dans le secteur de la santé<sup>6</sup> et résidant dans le Genevois français exercent en effet leur emploi en Suisse, alors que cette part n'est que de 42 % dans les autres secteurs. Ces constats ne se limitent pas à la médecine générale. Des déficits similaires sont recensés pour les médecins spécialistes (tels que les pédiatres, les gynécologues ou les ophtalmologistes) ainsi que les autres professions médicales et paramédicales (orthodontistes, masseurs kinésithérapeutes ou infirmiers). Là encore, seuls les territoires de vie d'Annemasse, de Gaillard et de Thônes sont mieux dotés que la moyenne française.

<sup>6</sup> Division 86 ("Activités pour la santé humaine") de la NAF.

## Carte 5 - Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes libéraux



Sources : SNIIR-AM (CNAM-TS), distancier METRIC

Note : L'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) prend en compte la distance, l'offre de consultations en équivalent temps plein et la demande en fonction de la structure par âge de la population. Il est ici comparé à la valeur moyenne au niveau national.

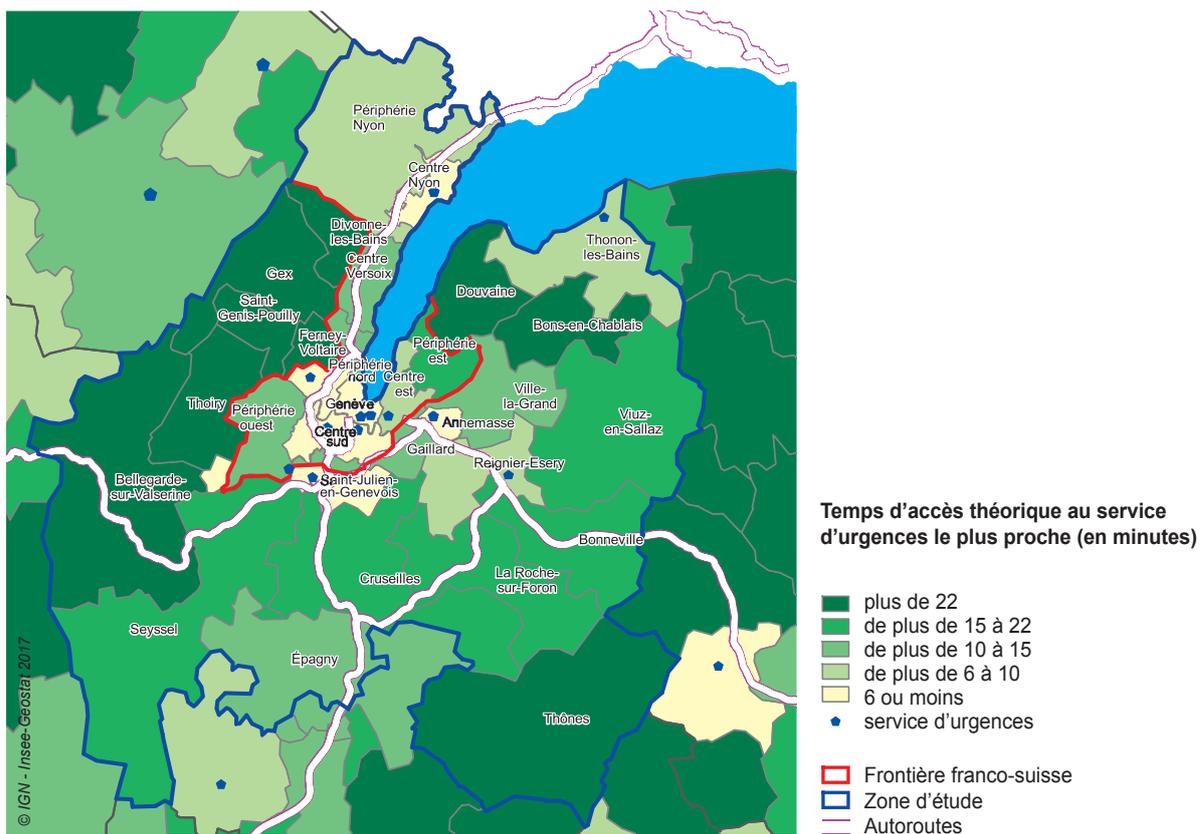
Se rendre à l'hôpital est moins fréquent qu'aller chez le médecin. Cependant, l'accès rapide aux structures hospitalières génère des attentes fortes au sein de la population. À cet égard, la situation des résidents du Genevois français n'est pas plus satisfaisante qu'elle ne l'est pour l'accès au médecin. Ils se situent en moyenne à 17 minutes de route du service d'urgences le plus proche, contre 14 minutes en moyenne pour la population de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce temps d'accès tient pourtant compte de la possibilité d'être pris en charge par les services d'urgences des Hôpitaux Universitaires de Genève, en vertu de la convention transfrontalière signée dans ce domaine en 2009. Cette facilité réduit sensiblement les temps d'accès pour une partie de la population française. Les habitants du territoire de Ferney-Voltaire mettraient sans cela 23 minutes de plus pour rejoindre le service d'urgences le plus proche, situé à Saint-Julien-en-Genevois. Les habitants des

territoires de Gex et de Saint-Genis-Pouilly gagnent également 15 minutes de trajet. Paradoxalement, ces trois territoires, dont la population réunie approche 56 000 habitants, disposent d'une offre hospitalière très limitée en médecine et chirurgie.

Côté suisse, les habitants se situent en moyenne à seulement cinq minutes de route du service d'urgences le plus proche. Les services d'urgences étant localisés dans les zones les plus peuplées, les temps d'accès sont plus longs pour les habitants des territoires périphériques. Ils restent cependant partout inférieurs à 20 minutes.

L'accès à la maternité est également difficile pour les habitantes du Genevois français. Elles mettent en moyenne 31 minutes pour s'y rendre, soit 12 minutes de plus que l'ensemble de la population régionale. Le temps de trajet excède même 40 minutes pour les futures mères du Pays de Gex.

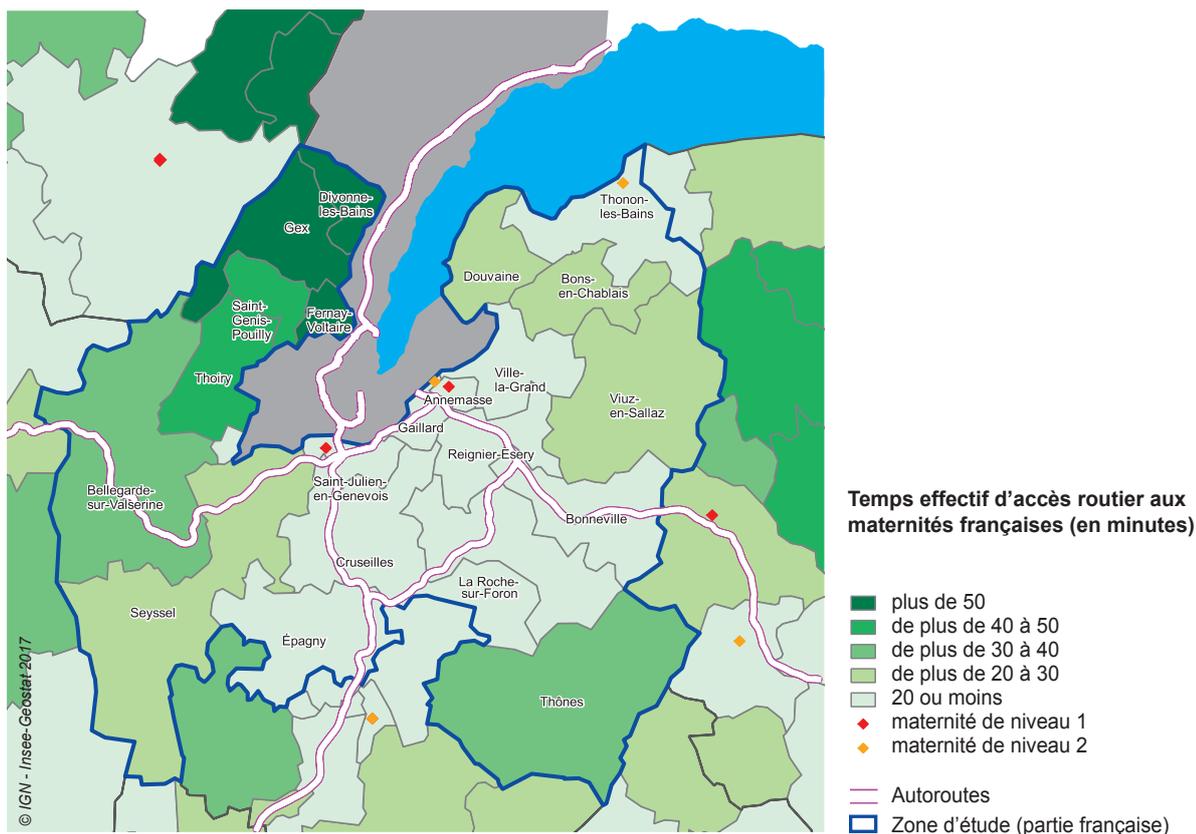
Carte 6 - Temps d'accès au service d'urgences le plus proche



Sources : Insee, Drees-SAE ; OFS/OCSTAT - STATPOP 2012, distancier METRIC, Google Maps

Note : On prend en compte la possibilité d'être pris en charge par les services d'urgences dépendants des Hôpitaux Universitaires de Genève.

## Carte 7 - Temps d'accès effectif pour accéder aux maternités françaises



Sources : Insee, Drees-PMSI-MCO, distancier METRIC

*Note : Les parcours de soins individuels pouvant amener les femmes à ne pas accoucher à la maternité la plus proche, on prend en compte les flux effectifs lors des recours.*

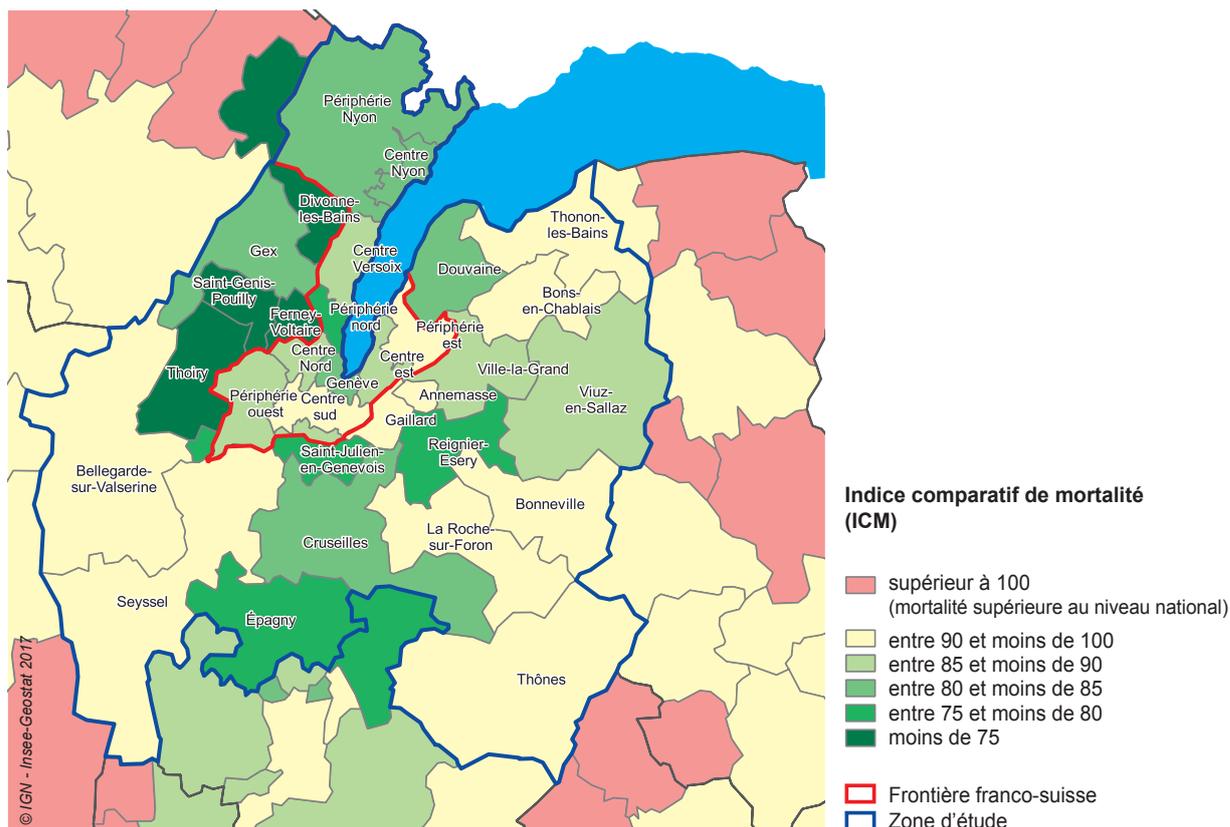
*En France, les maternités sont classées en trois catégories : niveaux 1, 2 et 3. Les maternités de niveau 1 disposent seulement d'une unité d'obstétrique. Celles de niveau 2 disposent également d'un service de néonatalogie. Les maternités de niveau 3 (destinées à prendre en charge les grossesses à haut risque et les nouveau-nés présentant des détresses graves) sont en outre équipées d'un service de réanimation néonatale.*

Les résidents du bassin genevois bénéficient d'un bon état de santé de part et d'autre de la frontière. Le constat de l'état de santé pour les habitants de la partie française est très positif relativement à la moyenne nationale, en dépit des obstacles qu'ils peuvent rencontrer dans le parcours d'accès aux soins (éloignement des lieux de soins, délai d'attente lié au manque de médecins, ...). Ainsi, l'indicateur comparatif de mortalité, qui compare les décès entre les territoires en corrigeant les effets de structure liés à l'âge, est de 14 points moins élevé dans ce territoire qu'en France. Cette situation plus favorable tient en partie au profil sociologique des habitants. En effet, 22 % des actifs qui y résident sont cadres, contre seulement 15 % en moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes.

Or, cette catégorie socioprofessionnelle bénéficie traditionnellement de l'espérance de vie la plus élevée, étant notamment moins exposée à la pénibilité physique. Malgré tout, la mortalité dans le Genevois français reste basse lorsqu'on étend la comparaison à d'autres zones de la région qui présentent une structure sociale similaire.

L'indicateur comparatif de mortalité calculé côté suisse est 13 points inférieur à celui de l'ensemble du pays. Cela s'explique notamment par un meilleur niveau de formation de la population et un meilleur accès aux soins que dans l'ensemble du pays, deux facteurs qui tendent à favoriser une espérance de vie plus longue.

## Carte 8 - Indice comparatif de mortalité



Sources : Insee, Recensement de la population 2012, État civil 2009-2013 ; OFS/OCSTAT - STATPOP 2012, BEVNAT 2010-2014

*Note : L'Indice Comparatif de Mortalité (ICM) est un indice qui compare la mortalité des territoires en prenant en compte la structure de la population. Il vaut 100 au niveau de l'ensemble des territoires nationaux pris pour référence (la partie française est comparée à l'ensemble de la France et la partie suisse à l'ensemble de la Suisse). Un territoire où l'ICM est inférieur à 100 est donc un territoire où l'on meurt plus tard.*

## DES TAUX DE CHÔMAGE COMPARABLES, MAIS DES POPULATIONS EN EMPLOI DIFFÉRENTES

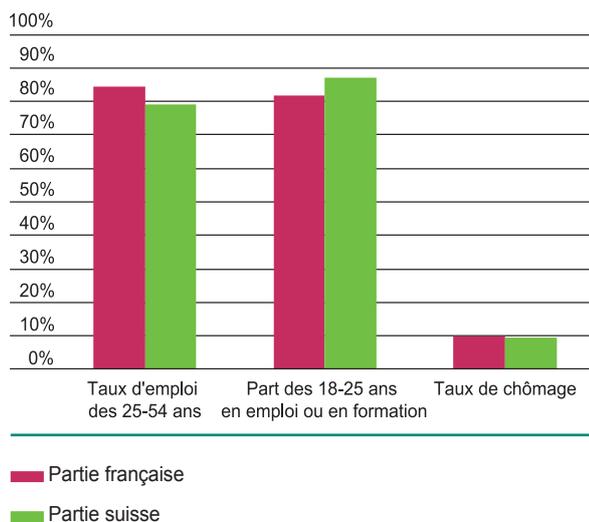
Le chômage touche dans des proportions similaires les versants suisse et français du bassin genevois. En 2012, 9,4 % des actifs de 15 à 64 ans résidant du côté suisse se déclarent au chômage<sup>7</sup>. Côté français, ce taux est un peu plus élevé (9,8 %). Il reste inférieur de deux points à celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les territoires les plus proches des centres urbains, qui présentent les plus forts contrastes sociaux, concentrent une proportion importante de personnes en

recherche d'emploi. La part des actifs au chômage atteint ainsi 11,3 % en ville de Genève et 11,4 % dans sa couronne nord. Dans le versant français, Annemasse se détache nettement des autres territoires de vie, avec une population active composée pour 16,7 % de chômeurs.

Les deux côtés de la frontière se distinguent cependant par la situation des 18-25 ans. Ces derniers sont plus souvent en emploi ou en formation du côté suisse que du côté français (respectivement 87 % et 82 %). La faiblesse de l'offre d'enseignement supérieur dans le Genevois français peut expliquer en partie cet écart. Aux âges de pleine activité, en

<sup>7</sup> Ce taux est calculé sur la base des personnes qui déclarent, dans le cadre du relevé structurel, être à la recherche d'un emploi (qu'elles soient inscrites ou non auprès d'un office régionale de placement). Il est différent du taux de chômage officiel diffusé par le SECO, qui ne prend en compte que les personnes inscrites auprès d'un office régional de placement.

## Indicateurs d'emploi entre les parties française et suisse du bassin genevois



Sources : Insee, Recensement de la population 2012, OFS/OCSTAT - Relevé structurel 2011-2013

revanche, la population du Genevois français est plus souvent en emploi. Ainsi, 84 % des personnes âgées de 25 à 54 ans résidant dans le versant français exercent une activité professionnelle, contre 79 % dans le versant suisse. Cet écart s'explique en partie par un positionnement différent des femmes sur le marché du travail. Entre 25 et 54 ans, 80 % des femmes résidant dans le Genevois français travaillent, contre 89 % des hommes. Côté suisse, les proportions sont inférieures (respectivement 72 % et 86 %) et le différentiel est plus important (14 points). Les causes des écarts entre les sexes ne sont cependant pas les mêmes de part et d'autre de la frontière. Dans le versant suisse, cela s'explique notamment par le fait que le modèle familial « l'homme travaille à plein temps et la femme ne travaille pas » est assez répandu.

Ce constat est plus marqué dans les zones où les revenus médians sont les plus élevés. Dans le versant français, les écarts relèvent moins des comportements d'activité féminins que d'une plus forte exposition au chômage, ce dernier touchant principalement les femmes (le taux de chômage des femmes est supérieur de deux points à celui des hommes dans le territoire du Genevois français). À l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes, le Genevois français figure parmi les territoires présentant les plus forts taux d'emploi, avec ceux des Alpes.

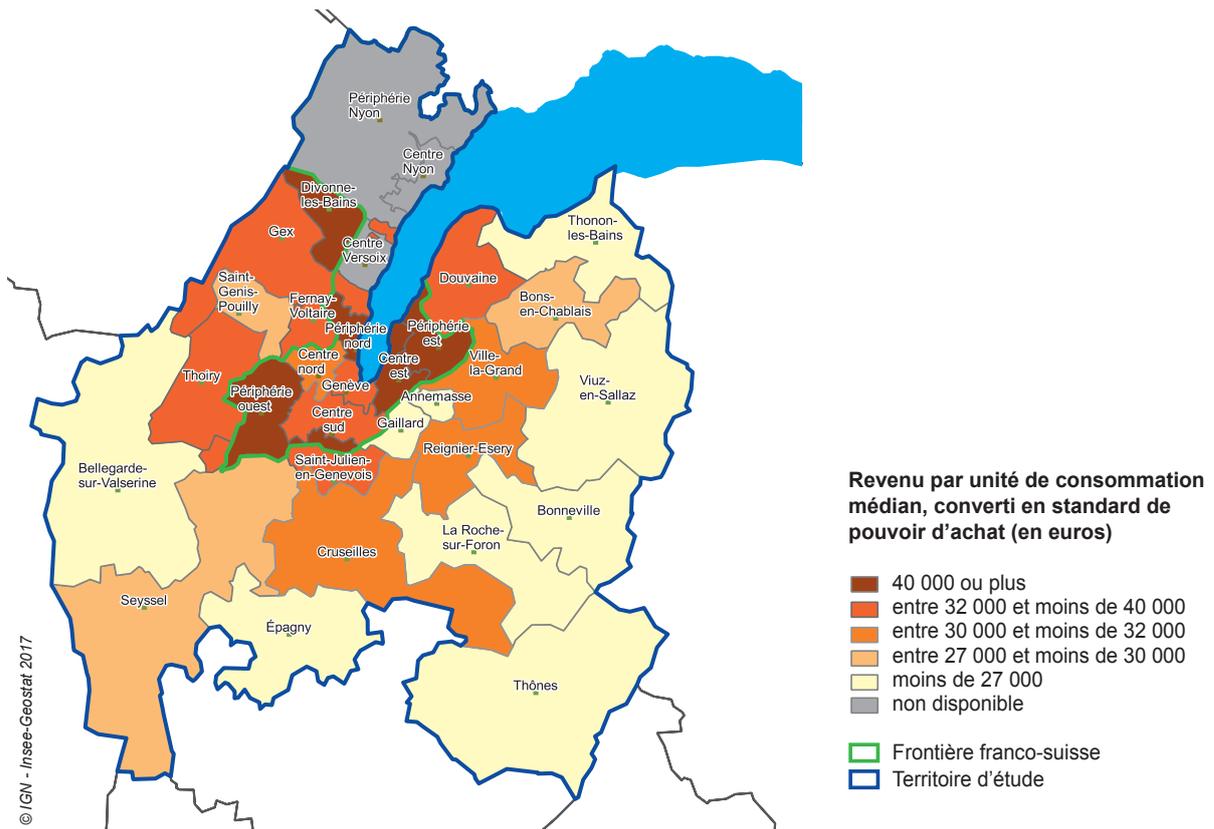
## DES ÉCARTS DE REVENUS ATTÉNUÉS PAR DES DIFFÉRENCES DU COÛT DE LA VIE

Fort de ses activités internationales et financières et de son positionnement dans des secteurs à haute valeur ajoutée, Genève est au centre de l'une des régions les plus riches du monde. Les salaires proposés y sont nettement plus élevés qu'en France, dans toutes les branches d'activité. Cette prospérité contribue à faire du Genevois français l'un des territoires où les ménages disposent des plus hauts revenus de France. En 2012, dans tous les territoires de vie qui le composent, le revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) est supérieur à celui de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes (20 200 euros). Ces ressources restent nettement inférieures à celles dont disposent en moyenne les résidents du canton de Genève. Cependant, les écarts diminuent lorsqu'on tient compte du coût de la vie.

En Suisse, les revenus médians sont les plus élevés dans les zones périphériques. Côté français, les populations les plus favorisées se localisent dans les communes offrant un accès rapide à Genève, où elles exercent très souvent leur emploi. Les territoires de vie de Divonne-les-Bains et de Saint-Julien-en-Genevois, dont plus de 55 % des résidents travaillent en Suisse, affichent ainsi des revenus médians parmi les plus élevés des territoires de vie français. Cette situation conduit à des écarts de rémunération très importants au sein de la population. En 2011, on estimait que les ménages du Genevois français percevant des revenus à l'étranger disposaient d'un revenu médian par UC supérieur de 125 % à celui des autres déclarants<sup>8</sup>. Ceci reflète le niveau élevé des salaires à Genève. Par rapport au reste de la population active, les transfrontaliers occupent plus souvent des emplois dans des secteurs qui requièrent une main-d'œuvre hautement qualifiée comme les activités extra-territoriales, les activités scientifiques ou encore le secteur de la finance et des assurances. Ils sont de ce fait nettement plus diplômés que la moyenne, 48 % d'entre eux détiennent une licence ou un diplôme de niveau plus élevé, contre 35 % des actifs français.

<sup>8</sup> Revenus fiscaux des ménages du Genevois français, Observatoire statistique transfrontalier, Fiche 3, 2014.

## Carte 9 - Revenu par unité de consommation médian



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 ; AFC – revenus des contribuables imposés au barème ordinaire 2012

Note : Dans un souci de comparaison entre les territoires français et suisses, on utilise le revenu fiscal/brut par unité de consommation médian, converti en standard de pouvoir d'achat et exprimé en euro (données Eurostat/OCDE pour l'année 2012 - PPA France : 0,848 pour 1 dollar, PPA Suisse:1,364 pour 1 dollar).

### DES FAMILLES MONOPARENTALES TRÈS PRÉSENTES DANS LES TERRITOIRES LES PLUS URBAINS

Les conditions de vie diffèrent selon les formes familiales. De ce point de vue, les familles monoparentales cumulent des caractéristiques qui les exposent davantage que d'autres au risque de précarité. En 2012, 13 % des familles du Genevois français et 14 % côté suisse sont composées d'un adulte vivant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants, le plus souvent des femmes. On les retrouve plus fréquemment en milieu urbain.

Elles représentent ainsi plus de 17 % des familles en ville de Genève et dans les territoires de vie d'Annemasse ou de Gaillard. Majoritairement locataires, plus souvent hébergées au sein du parc social, les familles monoparentales éprouvent de plus grandes difficultés à se loger. Ces obstacles peuvent être renforcés dans un contexte de crise du logement. Souvent, les mères de familles monoparentales connaissent aussi des situations plus difficiles vis-à-vis de l'emploi (plus forte exposition au chômage, conditions d'emploi précaires et faibles rémunérations).

## SOURCES UTILISÉES

France :

- Insee, Base permanente des équipements 2014
- Insee, Recensement de la population 2012
- Insee, État-civil 2009-2013
- Insee, Filosfi 2012
- SNIIR-AM (CNAM-TS)
- Drees, PMSI-MCO et SAE
- Union européenne, CORINE Land Cover 2012
- Google Maps

Suisse :

- OFS, Relevé structurel 2011-2013
- OFS, Statistique de la population et des ménages (STATPOP) 2012
- OFS, Statistique structurelle des entreprises (STATENT) 2012
- OFS, Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT) 2010-2014
- Administration fiscale cantonale (AFC), données sur les contribuables imposés au barème ordinaire
- Google Maps

## INDICATEURS : MÉTHODOLOGIE

### Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail

Pour les territoires français, cet indicateur correspond au rapport entre le nombre d'actifs du territoire ayant un emploi situé à 30 minutes ou moins de leur lieu de résidence et le nombre total d'actifs occupés. Les temps de trajet effectués en France sont calculés avec le distancier Metric qui prend en compte le réseau routier disponible en 2012. Pour les trajets réalisés depuis les communes françaises vers la Suisse, les temps ont été estimés grâce à Google Maps.

Le temps de trajet est celui effectué avec une voiture en heure pleine. On exclut donc les transports en commun, le vélo, etc.

Côté suisse, le mode de calcul est identique, mais les temps de trajet pris en compte sont ceux déclarés par les personnes interrogées.

### Part de la population ayant accès en moyenne à 20 équipements de la gamme de proximité en 7 minutes ou moins (en %)

Rapport entre la population située à 7 minutes ou moins, par la route aux heures creuses, de chacun des 20 équipements et la population du territoire.

$$Indic = \frac{\sum_{i=1}^m N_i * P_i}{N * \sum_{i=1}^m P_i} * 100$$

avec

m = nombre de communes composant le territoire

N = nombre d'équipements du panier (ici 20)

N<sub>i</sub> = nombre d'équipements du panier situés à 7 minutes ou moins pour les habitants de la commune i.

P<sub>i</sub> = population de la commune i

Les équipements retenus sont au nombre de 20. On considère que les équipements marqués d'une étoile peuvent amener les habitants à traverser la frontière pour usage.

Liste des équipements retenus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banque, Caisse d'Épargne</li> <li>- Bureau de poste (et assimilés)</li> <li>- Réparation auto et de matériel agricole</li> <li>- Maçon</li> <li>- Plâtrier peintre</li> <li>- Menuisier charpentier serrurier</li> <li>- Plombier, couvreur, chauffagiste</li> <li>- Électricien</li> <li>- Entreprise générale du bâtiment</li> <li>- Coiffeur*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Épicerie / supérette / super ou hypermarché*</li> <li>- Boucherie / supérette / super ou hypermarché*</li> <li>- Boulangerie*</li> <li>- École maternelle et élémentaire</li> <li>- Médecin omnipraticien</li> <li>- Chirurgien-dentiste*</li> <li>- Infirmier</li> <li>- Masseur kinésithérapeute</li> <li>- Pharmacie</li> <li>- Tennis* / Terrain de grands jeux*</li> </ul>

L'indicateur ne prend pas en compte des distances parcourues à l'infra-communal : l'ensemble des habitants et des équipements sont considérés comme situés à l'endroit des mairies. Le temps d'accès aux équipements est calculé pour les trajets ne traversant pas la frontière avec le distancier Metric qui prend en compte le réseau routier disponible en 2012. Les temps de trajets entre communes françaises et communes suisses, ainsi qu'entre les communes suisses ont été obtenus par interrogation des bases de données Google via l'API (interface de programmation) de Google Maps.

#### Part de la population ayant accès en moyenne à 11 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (en %)

Le calcul suit une logique similaire à celle de l'indicateur précédent en changeant le seuil de durée et la liste des équipements. Les équipements retenus sont au nombre de 11. On considère que les équipements marqués d'une étoile peuvent amener les habitants à traverser la frontière pour usage.

Liste des équipements retenus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Magasin de chaussures*</li> <li>- Police - Gendarmerie</li> <li>- Supermarché*</li> <li>- Vétérinaire*</li> <li>- Magasin de vêtements*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Magasin de meubles*</li> <li>- Athlétisme*</li> <li>- Bassin de natation*</li> <li>- Droguerie, quincaillerie, bricolage*</li> <li>- Laboratoire d'analyses médicales</li> <li>- Magasin électroménager matériel audio/vidéo*</li> </ul>

#### Part de la population ayant accès en moyenne à un médecin généraliste et à une pharmacie en 10 minutes ou moins (en %)

Le calcul suit une logique similaire à celle de l'indicateur précédent en ne conservant que les cabinets de médecins généralistes et les pharmacies. On considère que les habitants ne traversent pas la frontière pour y avoir accès.

#### Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes libéraux (nombre de médecins en ETP pour 100 000 habitants, calculé uniquement sur les territoires français)

Nombre d'équivalents temps plein de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants. L'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes prend en compte l'offre de médecins généralistes et le niveau de recours par la population.

L'offre de médecins généralistes est calculée à partir du nombre d'actes et ETP pour les cabinets médicaux, principaux et secondaires. On ne s'intéresse qu'aux médecins libéraux.

Les taux d'accessibilité sont calculés en fonction de la distance qui sépare la commune du patient de la commune de son médecin. Ils sont estimés à partir de l'observation des données de flux patients-médecins de l'assurance maladie.

Afin de tenir compte de taux de recours différenciés par âge, on utilise une mesure standardisée du nombre d'habitants. Chaque habitant est pondéré par le rapport entre le taux de recours moyen de sa tranche d'âges et le taux de recours moyen de l'ensemble de la population française.

### **Temps d'accès en heures pleines au service d'urgences le plus proche**

On considère que les habitants français ont la possibilité d'accéder à l'ensemble des établissements de santé situés sur le territoire français et uniquement aux Hôpitaux Universitaires de Genève pour ce qui concerne la Suisse. Par contre, on considère que les personnes habitant en Suisse ne se rendent pas dans les établissements français.

L'indicateur ne prend pas en compte des distances parcourues à l'infra-communal. L'ensemble des habitants et des équipements sont considérés comme situés à l'endroit des mairies. Le temps d'accès aux équipements est calculé pour les trajets ne traversant pas la frontière avec le distancier Metric qui prend en compte le réseau routier disponible en 2012. Les temps de trajets entre communes françaises et communes suisses, ainsi qu'entre les communes suisses ont été obtenus par interrogation des bases de données Google via l'API (interface de programmation) de Google Maps.

### **Temps d'accès en heures creuses à la maternité**

Côté français, le choix de la maternité ne dépend pas de la seule distance au domicile, il est aussi impacté par les décisions des équipes médicales en fonction de l'évaluation des risques de chaque grossesse. Pour cet indicateur, on utilise les données de fréquentation qui permettent de pondérer l'indicateur par les recours effectifs.

L'indicateur ne prend pas en compte des distances parcourues à l'infra-communal. L'ensemble des habitants et des équipements sont considérés comme situés à l'endroit des mairies. Le temps d'accès aux équipements est calculé pour les trajets ne traversant pas la frontière avec le distancier Metric qui prend en compte le réseau routier disponible en 2012.

### **Indice comparatif de mortalité**

L'indice comparatif de mortalité (ICM) est une approximation de l'espérance de vie. Il s'agit d'estimer un nombre de décès attendus à partir de la structure par âge du territoire et des taux de mortalité constatés pour l'ensemble du pays (par construction l'indice vaut 100 pour l'ensemble du territoire national) et de le comparer aux décès effectivement constatés (une valeur supérieure à 100 indiquant un nombre de décès plus élevé qu'au niveau national en prenant en compte la structure par âge de la population du territoire).

Le nombre de décès attendus est obtenu en appliquant les taux de mortalité nationaux à la population du territoire décomposée par tranche d'âges (0-4, 5-9, ..., 85-89, 90 ou plus) et par sexe. Les territoires pouvant être de taille réduite, l'ICM est calculé à partir d'un cumul des décès constatés sur une période de 5 ans.

### **Revenu fiscal par unité de consommation médian, converti en standard de pouvoir d'achat en euro**

Le revenu par unité de consommation (UC) médian est celui pour lequel la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Côté français, le revenu fiscal ou revenu déclaré correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il comprend les revenus d'activité salariée, les pensions d'invalidité, les rentes viagères et les retraites (hors minimum vieillesse), les

pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), les revenus d'activités non salariées (bénéfices), la plupart des revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA et autres prestations sociales).

Pour les territoires français, le nombre d'UC est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Pour les territoires suisses, chaque enfant compte pour la même valeur, qui est calculée sur la base de la répartition par âge de la population des enfants.

Les revenus sont exprimés en euros. Ils ont été convertis en parité de pouvoir d'achat (PPA) afin de tenir compte des différences de coût de la vie entre les deux pays.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- « Une approche de la qualité de vie des territoires », Insee Première, n° 1519, octobre 2014
- « Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », Insee, septembre 2015
- « Atlas Auvergne-Rhône-Alpes, Tome 2 -Qualité de vie, habitants et environnements », juin 2016

## Chiffres-clés par territoire

Nom du territoire de vie	Population	Part de la pop. ayant accès en moyenne à 20 équipements de la gamme de proximité en 7 minutes ou moins (en %)	Part de la pop. ayant accès en moyenne à 11 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (en %)	Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat selon l'âge en % (valeur absolue, en points)	Écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes pour les 25-54 ans (valeur absolue, en points)	Taux d'emploi des 25-54 ans (en %)	Part des 18-25 ans en emploi ou en formation (en %)	Part des chômeurs dans la population active de 15-64 ans (en %)	Part des espaces artificialisés dans le territoire (en %)	Revenu par unité de consommation, médian, converti en standard de pouvoir d'achat (en euro)
Centre Versoix	28 960	98	100	55,9	21,9	78,5	87,4	7,2	29,5	nd
Centre Nyon	36 890	100	100	47,3	12,6	82,9	89,8	7,1	41,4	nd
Périphérie Nyon	39 480	93	96	54,1	19,0	82,6	89,6	5,7	9,3	nd
Périphérie ouest	18 710	93	100	48,0	13,5	84,5	92,0	5,9	17,2	43 750
Centre sud	103 780	100	100	43,5	14,8	79,6	87,1	9,0	49,3	37 260
Périphérie est	10 530	95	94	66,4	27,5	80,2	91,5	7,3	17,1	46 540
Ville de Genève	189 030	100	100	49,9	9,2	77,9	86,4	11,3	92,1	32 430
Périphérie nord	11 070	100	100	62,2	17,1	82,5	91,7	8,2	39,6	45 490
Centre nord	67 310	100	100	34,3	12,8	76,6	82,7	11,4	73,0	31 130
Centre est	49 160	100	100	53,5	18,2	76,6	88,0	8,7	67,6	40 520
Bellegarde-sur-Vaisserine	26 840	87	89	37,7	10,5	81,7	73,6	12,5	4,5	21 970
Divonne-les-Bains	9 390	100	100	44,1	7,6	88,0	86,2	7,5	26,5	41 710
Ferney-Voltaire	20 280	100	100	66,6	13,3	80,9	81,6	10,9	28,1	33 590
Gex	22 940	96	98	55,5	9,7	85,9	82,9	8,8	9,9	33 500
Saint-Genis-Pouilly	12 710	94	100	57,6	16,0	82,5	84,2	9,8	16,5	29 080
Thoiry	13 900	94	92	57,1	13,2	85,1	86,3	7,2	7,2	35 460
Annemasse	40 730	98	100	41,4	11,9	76,6	75,2	16,7	71,4	21 920
Bonneville	32 960	98	99	38,7	9,2	84,1	77,2	9,9	15,3	23 570
Bons-en-Chablais	12 810	97	96	44,0	8,1	88,8	85,3	7,3	9,8	27 070
Cruseilles	22 090	86	98	50,6	6,5	89,4	87,1	6,5	5,0	30 910
Douvaine	18 750	100	98	50,8	10,9	85,1	82,0	8,6	15,6	35 120
Épagny	33 330	88	93	49,4	7,8	89,7	85,6	6,6	12,2	26 290
Gaillard	22 600	99	99	43,7	9,1	78,8	77,5	15,0	35,4	24 830
Reignier-Esery	19 060	99	100	47,6	7,0	88,8	85,7	7,4	14,1	31 940
Roche-sur-Foron (La)	21 320	93	98	44,7	7,9	87,1	83,3	7,6	5,6	25 890
Saint-Julien-en-Genève	20 890	100	98	52,3	8,2	83,1	84,6	10,3	24,0	34 310
Seysssel	28 950	89	85	44,0	9,5	86,5	83,9	8,2	3,8	27 520
Thônes	17 470	95	98	44,3	6,6	91,2	91,1	4,8	3,0	21 990
Thonon-les-Bains	54 510	99	100	45,5	8,5	82,9	79,8	11,2	22,0	23 350
Ville-la-Grand	26 040	100	99	47,7	8,0	84,7	80,3	9,5	16,9	30 150
Viuz-en-Sallaz	19 990	93	82	43,7	6,1	88,5	84,5	7,0	3,9	25 310

## Pour toute information

Site web de l'OST : [www.statregio-francosuisse.net](http://www.statregio-francosuisse.net)

**Institut national de la statistique et  
des études économiques  
Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes**

165, rue Garibaldi  
69401 Lyon Cedex 03  
Téléphone : +33 9 72 72 4000  
Messagerie : [insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)  
Internet : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



**Office cantonal de la statistique (OCSTAT)**

82, route des Acacias  
Case postale 1735 - 1211 Genève 26  
Téléphone : +41 22 388 75 00  
Télécopie : +41 22 388 75 10  
Messagerie : [statistique@etat.ge.ch](mailto:statistique@etat.ge.ch)  
Internet : [www.ge.ch/statistique](http://www.ge.ch/statistique)

